

2H2C
Société civile immobilière au capital de 1000,00 euros
MONTPELLIER (Hérault-34000), 7 Place du Petit Scel
RCS MONTPELLIER D 803 813 013

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 JUILLET à 8 heures 30, les associés de la société « 2H2C », société civile immobilière au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Fabrice ICHE,
- Madame Pascale GRANIER,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Fabrice ICHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu l'exposé de la gérance et en avoir délibéré, décide de transférer le siège social de la société actuellement sis 7 Place du Petit Scel – 34000 MONTPELLIER (Hérault) au 121 Chemin des Pins – 34170 CASTELNAU LE LEZ (Hérault), et ce, à compter du 27/07/2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE QUATRIEME – SIEGE

Le siège social est fixé à : CASTELNAU LE LEZ (Hérault-3170), 121 Chemin des Pins. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu l'exposé de la gérance et en avoir délibéré, décide de transférer l'adresse de :

- Monsieur Fabrice ICHE, associé et gérant,
Et de
- Madame Pascale GRANIER, associée,

sis 13 Chemin d'Allut – 34170 CASTELNAU LE LEZ (Hérault), au 121 Chemin des Pins – 34170 CASTELNAU LE LEZ (Hérault), et ce, à compter du 27/07/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Monsieur Fabrice ICHE
Président, Gérant et Associé

Madame Pascale GRANIER épouse ICHE
Associée